

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 70/261 du 3/8/70

PORTANT NOMINATION A TITRE
EXCEPTIONNEL DANS L'ORDRE DU
MERITE CONGOLAIS.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du
Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de
Chancellerie ;

DECRETE :

ARTICLE IER : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais ;

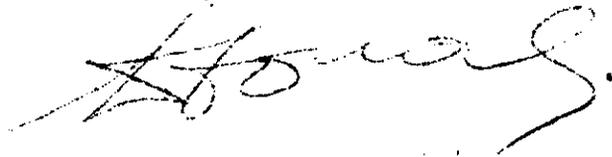
AU GRADE DE CHEVALIER :

Monsieur TORRES, Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration à l'E.N.A.
-Brazzaville.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de
Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 3 AOUT 1970


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-